

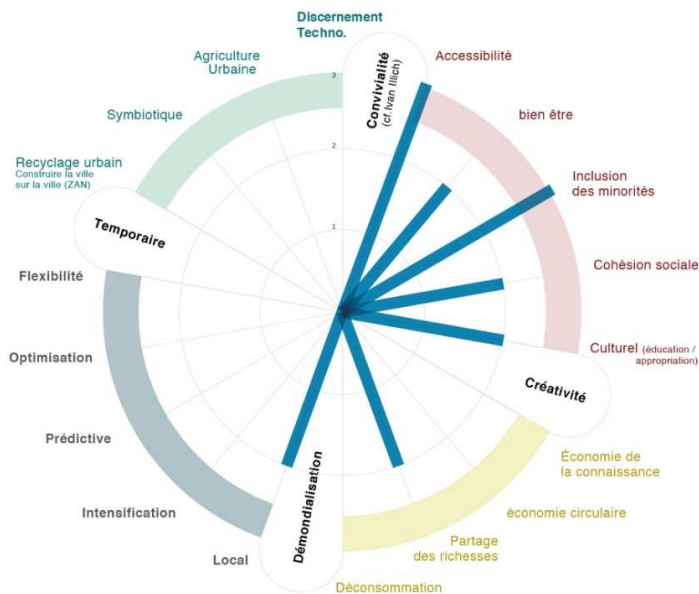
# 4

## Ville inclusive

S'il fait écho à la notion de *cohésion sociale*, introduite par (Durkheim, 1893), le concept de ville inclusive trouve ses fondements aux tournants des années 1970, notamment autour des travaux d'Henri Lefebvre (*Le Droit à la ville*, 1968, *La production de l'espace*, 1974), qui mettent en lumière une composante jusqu'alors ignorée de l'espace urbain : sa propension à produire ou permettre un certain nombre d'injustices (Polère, 2016). À la même époque, les géographes et urbanistes se réclamant du *féminisme* mettent en évidence « *la dimension éminemment genrée des représentations qui guident les usages et l'organisation du territoire ainsi que l'aménagement urbain* » (Hancock C., Lieber M., 2017). Dans ses travaux sur les « *Systèmes sociaux* », le sociologue Niklas Luhmann (1984) introduit la notion d'*inclusion sociale* pour caractériser les relations entre individus et systèmes sociaux ; mais il faut attendre les années 2000, et le Congrès européen des personnes handicapées, pour que cette notion soit importée en France, et vienne progressivement remplacer celle d'*intégration* (Clément, Valegeas, 2017).

**Définition du concept :** En 2009, le philosophe Philippe Simay propose une nouvelle lecture du « *droit de cité* », qu'il souhaite voir étendu comme « *le droit de bénéficier et de jouir de tous les privilèges que procure une ville, qui s'adresse à tous, mais particulièrement à toutes les personnes en situation de vulnérabilité : les pauvres monétaires, les SDF, les femmes isolées, les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants, les minorités ethniques, religieuses ou sexuelles, les immigrés, les personnes déplacées* ». (Simay P., 2009)

**Concepts associés :** Cohésion sociale ; Droit à la ville ; inclusion sociale ; ville durable (dans sa dimension sociale), Ville créative ; Ville accessible ; Convivialité.



### Le concept de ville inclusive

**Marqueurs conceptuels :** Victor Santiago Pineda (2020) aborde la ville inclusive comme « *une ville où les services publics sont fournis sur une base équitable aux personnes avec et sans handicap* » ; cette notion viendrait s'inscrire dans une autre, plus large, qu'il nomme *Ville accessible*, et qui « *permettrait aux gens de jouir du même éventail de droits, de privilèges et de services, indépendamment de leur sexe, de leur race, de leur classe, de leur âge ou de leur handicap* ». Dans les travaux de l'UCLG (United Cities and Local Governments, 2019), cette *accessibilité* était traduite en *habilité* inconditionnelle de chacun à « *participer pleinement aux opportunités sociales, économiques, culturelles et politiques que les villes ont à offrir* ». Un développement urbain inclusif reposerait ainsi sur l'élimination d'un certain nombre d'obstacles physiques, numériques et sociaux ; et favoriserait l'accès des habitants aux outils et aux informations nécessaires pour comprendre et exercer leurs droits dans la ville (Espino, 2015 ; Marmissolle, 2019).

Garance Clément et François Valegas se sont intéressés aux fondements de la *ville inclusive*. En analysant les discours d'acteurs et de chercheurs lors d'une journée d'étude qui avait pour objet ce thème, ils ont estimé qu'il s'agissait plus d'un « *mot d'ordre de l'action, un outil de gestion et un moyen de rationaliser le projet urbain* », qu'un véritable concept. Il permettrait ainsi, à des acteurs confrontés à une série d'injonctions contradictoires (manque de moyens, ou de coordination politique, face à la demande de *performance* notamment), de contourner, au nom d'un « *certain pragmatisme local dépolitisé* », certaines normes ; et ainsi d'acter « *l'individualisation de la prise en compte des situations sociales* ». Revers de la médaille, la Ville inclusive, « *par son approche gestionnaire de l'urbain et sa focalisation sur l'exclusion* », participerait d'une forme d'*invisibilisation des rapports de domination dans la production urbaine*. » (Clément, Valegeas, 2017)

**Lien avec la low-tech :** Dans une approche par la technologie, la ville inclusive pourrait faire écho au concept de *convivialité* présent chez le philosophe Ivan Illich. Comme le rappelle Philippe Bihoux dans son ouvrage sur la low-tech, Illich estime qu'une société *conviviale* serait une société « *où l'outil moderne serait au service de la personne intégrée à la collectivité* ». De même, dans sa proposition de « *remettre de l'humain* » partout où la machine n'est pas absolument nécessaire, la démarche low-tech réhabilite le caractère *inclusif* de certains métiers demandant peu de qualifications.